



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2019

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Martine AUFFRET, Pascal LE CRAVER, Christine LE FLAO, Jeannine BURLOT, Rémi LE NECHET, Marie-France EUZENAT, Michèle RAFLE, Quentin CORVEC, Michel LORANS, Delphine LE MESTRALLIN, Marie Thérèse MARTINET, Nicolas COSPEREC, Caroline CARIMALO RIOUX, Sandrine DION-CHRISTIEEN, Pierre LE DENMAT, Thierry LAMOURIC, Christiane LE BELLER, Anne LE LU.

ABSENCES ET POUVOIRS

David THOMAS

Est nommée secrétaire de séance : Christine LE FLAO

Approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2019.

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté sans modification.

En ouvrant la séance, Monsieur Le Maire observe la forte affluence du public et la présence des membres du Comité de défense anti éolien « Beaux-regards ». Il sollicite alors l'autorisation du Conseil Municipal d'aborder en début de séance le sujet pour lequel ces personnes se sont déplacées, c'est à dire celui d'un éventuel projet éolien sur le secteur de Guernalo-Loqueltas, tout en précisant que ce point ne fera pas l'objet de débat entre les citoyens et les élus, et ne donnera pas lieu à un vote ou avis officiel du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire revient donc en détail sur le sujet, précise notamment que 3 zones de développement éolien existent sur notre territoire puisqu'elles ont été approuvées dès 2008 (secteur de Quémignon, de Guernalo, de Quénécan). Depuis environ deux ans, à la suite quelques modifications de réglementation, plusieurs sociétés de développement éolien prennent contact régulièrement avec la mairie pour exprimer leurs souhaits d'étudier la faisabilité d'un projet. Jusqu'à présent, considérant que ce sujet demandait une prise de position officielle et mûrement réfléchi en Conseil Municipal, aucune autorisation n'a été donnée à l'une ou l'autre de ces sociétés pour engager quelconques démarches.

En début d'année 2018, devant la répétition de ces prises de contacts, monsieur Le Maire a invité trois sociétés (Valéco, Boralex, P et T Technologies) à venir s'exprimer devant les élus de façon à porter un éclairage sur le sujet de l'éolien et apporter des précisions sur la conduite d'un éventuel projet. Cette rencontre n'a donné lieu à aucune prise de position sur le sujet, ni à aucun accord de démarchage des propriétaires.

Malgré cette absence de réponse de la part de la Municipalité, la société VALECO a pris contact au cours de l'été 2019 avec une quinzaine de propriétaires fonciers de la zone de Guernalo-Loqueltas. Une grande majorité a dès lors signé avec la dite société un bail d'exclusivité.

En parallèle, et ce toujours sans autorisation, la société a engagé des études de pré faisabilité sur la zone en installant notamment des micros de recensement de chauves-souris ou un mât de mesure éolien.

Monsieur Le Maire a eu connaissance de ces démarches précises il y a environ 3 semaines. Il a bien évidemment de suite pris contact avec la société VALECO pour exprimer sa totale désapprobation sur ces « façons de faire », excluant toute transparence et contact avec la Municipalité, il a exigé une mise au point auprès des propriétaires concernés et des citoyens, sur le fait qu'à aucun moment le Conseil Municipal n'avait donné un accord pour lancer de telles études de pré faisabilité ; ce que la société a bien sûr reconnu.

Le dossier en est là, un jour ou l'autre le sujet de fond du développement éolien sur notre territoire devra sans doute être abordé, mais ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Monsieur Le Maire confirmera cette décision forte auprès de la société VALECO en les invitant à stopper les études en cours et à respecter la position du Conseil.

Monsieur Le Maire répond aux questionnements des élus :

Sur les délais demandés par la conduite d'un projet éolien, il précise qu'entre le moment où le Conseil délivrera à une société de développement une autorisation d'engager les études, et celui où les éoliennes entreront en fonctionnement, il se passe en règle générale un délai moyen de 6 années.

Sur le moment où le Conseil sera invité à délibérer, il répond que cette prise de position officielle intervient en tout début de procédure, et bien sûr avant le démarchage des propriétaires, principe non respecté dans le cas présent.

Monsieur LE DENMAT intervient pour exprimer, tant sur le fond du dossier ou il se pose la question de la pertinence d'un site étroit, situé dans une cuvette, que sur la forme, rejoignant Monsieur Le Maire sur les interpellations déjà adressées à la société Valéco. Il estime par ailleurs que si une unanimité se dégage autour d'un rejet d'un projet sur le site pressenti, une prise de position du Conseil permettrait d'évacuer le sujet source de conflits.

Monsieur Le Maire lui répond qu'une prise de position officielle du Conseil ne pourrait intervenir qu'après débat public, écoute des partisans et des opposants au projet, mais qu'en aucun cas cette prise de position doit se faire dans l'urgence ou sous pression.

Monsieur Le Maire, constatant l'absence de questionnements supplémentaire de la part des élus, clôt le sujet.

Les citoyens présents quittent la salle.

Monsieur Le Maire invite donc le Conseil à reprendre le cours « normal » de la séance et déroule l'ordre du jour

Cession de terrain à la société « Ages et vie »

Depuis l'avis favorable au projet émis en Conseil Municipal au mois de février dernier, la société « Ages et vie » a poursuivi ses études de faisabilité et confirme son choix d'implantation à Cléguérec.

Le projet comporte toujours la construction de deux bâtiments dans lesquels sont prévus 8 logements pour des personnes âgées et un logement dédié aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires.

Un avant-projet sommaire est présenté par la société, confirmant qu'une partie de la parcelle cadastrée section AB N° 169 située 41 rue du Stade (ancienne gendarmerie) d'une superficie de 2 557 m² conviendrait à la réalisation de ce projet.

Un prix de vente à hauteur de 10 € le m² est proposé pour opérer la transaction

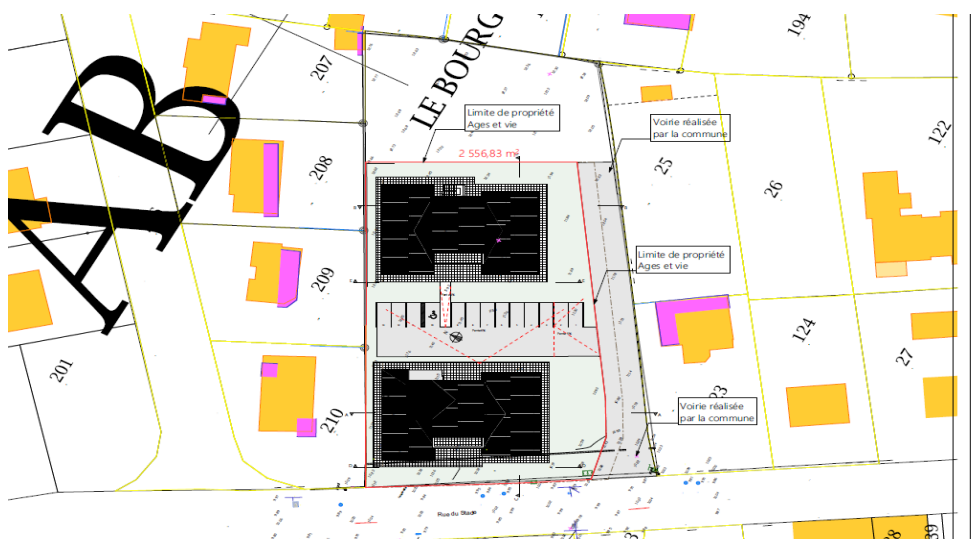
La société « Ages & Vie Habitat » s'engage à construire le projet prévu dans les trois ans à compter de leur date d'acquisition du terrain. Une demande de permis de construire pourrait d'ailleurs être déposé dans les prochaines semaines pour un démarrage de construction envisagé après l'été 2020.

La commune restera propriétaire d'un terrain d'environ 1 500 m² en fond de parcelle, des contacts ont été pris avec la société SOLIHA pour vérifier la faisabilité d'un projet de construction de logements sociaux sur cette partie de terrain. Cette faisabilité foncière a été confirmée. Il s'agissait surtout de vérifier que le projet présenté par « Ages & Vie Habitat » ne compromette pas un autre projet communal à plus long terme.

Monsieur Le Maire répond à quelques questionnements sur le prix des loyers qui seront pratiqués, à priori aux alentours de 1 500 €.

Monsieur ROBIN précise que le projet est entièrement privé, que l'entretien de la parcelle ou des bâtiments, tout comme le choix des locataires, reste bien sûr entièrement à la charge du propriétaire.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la cession au prix de 10 € le m² du terrain assise du projet présenté



Procédure de reprise des concessions abandonnées

La procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière arrive à terme puisque 2 constats d'abandons ont été réalisés à 3 ans d'intervalle comme l'exige la procédure (17 juin 2016 et 8 novembre 2019).

Le Conseil Municipal se prononce dès lors favorablement à la reprise effective de 75 concessions.

Pour information, un marché de travaux d'un montant de 31 914 € a été signé avec l'entreprise de Pompes Funèbres LAMOUR pour opérer aux reprises de concessions. Ces travaux seront répartis sur les 3 prochaines années. Un devis permettant réalisation de 6 cavurnes supplémentaires a également été signé avec les établissements LE BOEDÉC pour un montant de 2 190 € TTC. Les travaux seront effectués en janvier 2020.

Adhésion au service informatique commun de Pontivy Communauté

Lors de la séance du 21 juin 2018 le Conseil Municipal avait débattu sur l'opportunité de créer un service informatique mutualisé entre Pontivy Communauté et ses communes membres, et avait alors donné un accord de principe sur le lancement de ce projet.

Depuis, les travaux de création de ce service se sont poursuivis, et dorénavant Pontivy Communauté nous demande de délibérer sur la signature d'une convention d'adhésion précisant les modalités techniques et financières de cette future collaboration.

Il est précisé qu'un audit préalable devra permettre d'affiner les coûts liés à la mise en place du service.

Le Conseil Municipal confirme sa décision d'adhérer à un service informatique commun au sein de Pontivy Communauté.

Renégociation des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance en cours portaient sur la période 2017-2019 et arriveront donc à terme en fin d'exercice. Une procédure de mise en concurrence a été lancée avant l'été pour négocier les prochains contrats. Cette procédure s'avère très avantageuse en termes financiers pour la commune, qui profite à la fois de ses faibles taux de sinistralité sur les présents contrats, et d'une procédure mutualisée avec le Centre de gestion en ce qui concerne le contrat statutaire.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

	Précédent marché		Nouveau marché	
		2019		2020
DOMMAGES AUX BIENS	SMACL	7 592,70 €	PILLIOT	5 986,03 €
RC + PROTECTION JURIDIQUE + FONCTIONNELLE	SMACL	3 804,12 €	SMACL	4 526,27 €
VEHICULES A MOTEUR	BRETEUIL	10 138,34 €	GROUPAMA	3 928,90 €
ASSURANCES STATUTAIRES	CNP Taux 6.67%	37 000,00 €	CNP Taux 4.67%	26 092,00 €
TOTAL		58 535,16 €		40 533,20 €

Renouvellement de la charte d'entretien des espaces publics

Le Syndicat de la vallée du Blavet a réactualisé la Charte d'entretien des espaces verts à laquelle la commune avait adhééré. Cette modification entraine la signature d'une nouvelle convention qui ne présente pas d'évolutions majeures.

Elaboration du PLUi : Inventaire des zones humides et des cours d'eau

Pontivy Communauté a engagé un travail de compléments des inventaires des zones humides et des cours d'eau. Les cartes sont consultables en mairie mais peuvent difficilement être transmises par voie dématérialisés.

Madame AUFFRET précise que toutes les modifications soumises au vote ont bien été étudiés par les techniciens de la Chambre d'Agriculture en présence des propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal approuve les modifications présentées.

Destruction des nids de frelons – Remboursement de frais

Le Conseil Municipal accepte le principe du versement d'une indemnité de remboursement des frais de déplacement à Monsieur CROIZER, référent de la commune sur le sujet des frelons asiatiques. Celui-ci a constaté et fait détruire 32 nids de frelons asiatiques en 2019. Le montant des indemnités s'élève à 184 € (496 Km)

Indemnités aux piégeurs de ragondins

Madame AUFFRET rappelle les règles en vigueur pour indemniser nos piégeurs de ragondins : forfait annuel de 16 € + indemnité de 8 € par prise. Le bilan de la campagne 2019 fait apparaître un bilan de 136 prises sur l'ensemble des 3 piégeurs (contre 162 prises en 2018 et 118 en 2017). Le total des indemnités à verser est alors de 1 136 € au titre de l'année 2019.

Frais de capture des animaux en divagation

Régulièrement le Policier Municipal, ou en son absence un agent des services techniques, est appelé au sujet d'animaux en divagation.

Considérant le temps de travail non négligeable demandé à nos agents pour cette tâche, madame LE FORESTIER propose d'instituer une facturation du temps passé à la capture de l'animal en divagation. Le Conseil approuve alors des tarifs respectifs de 20 €/heure pour le temps passé à la capture et un forfait de 10 € par nuit au chenil.

Opération Petits déjeuners à l'école

Madame TEFFO présente le dispositif lancé par l'Education nationale visant à encourager la distribution ponctuelle de petits déjeuners à l'école et invite par ailleurs à travers ce dispositif, les écoles et les communes à renforcer l'éducation à l'alimentation.

Concrètement,

- la mairie doit procéder aux achats alimentaires et à leur distribution, que ce soit en dehors ou sur le temps scolaire.
- Les enseignants doivent s'engager à accompagner cette distribution par des actions pédagogiques et de sensibilisations aux bonnes habitudes alimentaires
- L'Éducation nationale attribue à la commune qui s'engage dans le dispositif, un montant forfaitaire de financement par enfant des écoles publiques (avec un plafond prévisionnel de 1.50 à 2 €/enfant/petit déjeuner).

Madame TEFFO puis Monsieur Le Maire confirment qu'une proposition de participation sera également adressée à l'école privée, et les frais inhérents à la prise en charge du dispositif entièrement pris en charge par le budget communal.

Les modalités précises d'organisation seront présentées plus tard aux élus. Dans l'immédiat le Conseil Municipal donne un avis favorable pour s'engager dans le dispositif qui concernera bien l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune.

Don d'une oeuvre

Monsieur et Madame PIGNAUD et leur fille, enchantés par l'accueil et l'exposition des œuvres durant l'exposition « ROL in town », et désireux d'apporter leur contribution à la vie culturelle et artistique de leur commune, font une proposition de don d'une œuvre intitulée « La fureur de lire », sculpture qui était exposée au Centre culturel durant l'été. Le Conseil Municipal accepte le don et charge Monsieur Le Maire d'adresser ses sincères remerciements aux donateurs.

Instauration d'une « caution-réservation » pour le séjour aux sports d'hiver

Un nouveau séjour aux sports d'hiver est proposé aux adolescents de 14 à 17 ans sur la période du 22 au 29 février. La modification du système de facturation des prestations ne permettant plus d'accepter un acompte de paiement avant même le début de l'activité, le Conseil Municipal valide l'instauration d'une « Caution-réservation » de 100 € qui sera demandée aux familles lors des inscriptions puis reversée en cas de participation effective au séjour ou en cas d'annulation motivée par une raison majeure et sur justificatif.

PARTIE INFORMATIVE

Monsieur Le Maire informe le Conseil des décisions prises par délégation du Conseil Municipal :

- Attribution concessions n° 957 à 964.
- Programme de réfection de la voirie : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et auprès de Pontivy Communauté.
- Aménagement du Centre bourg : Demande de subvention au titre du programme DETR pour financer les travaux d'aménagement de la rue du stade (estimatif de 510 100 €).
Concernant ce projet, Pontivy Communauté nous a informés de leur intention de programmer des travaux de rénovation du réseau des eaux usées et de celui d'eau potable à compter du mois de septembre. A la suite, ce sont les travaux d'enfouissement des réseaux aériens qui seront entrepris. Un devis estimatif de 159 825 € a été validé auprès de Morbihan Energies.
- Demande de subvention au titre du programme du retour des amendes de police pour financer l'acquisition d'un nouveau radar pédagogique à installer rue la Libération (2 187 €)
- Modification des régies de recettes :
 - . Centre culturel et spectacles : regroupement des deux régies de recettes en une seule.
 - . Suppression de la régie cantine-garderie et de celle de l'ALSH.
 - . Regroupement en une seule régie des produits de locations, des photocopies, et du camping.
- Renouvellement de la ligne de Trésorerie avec le Crédit agricole

Dates à retenir :

- Inauguration de la forge dans les halles : samedi 14 décembre à 11 heures
- Vœux du Maire le 10 janvier à 19 heures
- Accueil des nouveaux arrivants le 11 janvier à 11 heures
- Vœux au personnel le 17 janvier à 18 heures